



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 07/07/2020

Vigilance lors de la pratique d'activités sportives notamment de montagne

Ces derniers jours, le département de la Drôme a connu un nombre important d'opérations de secours en montagne nécessitant l'intervention de deux hélicoptères de la sécurité civile.

La pratique d'activités sportives en montagne, et notamment après un arrêt de plus de deux mois due au confinement, doit se faire dans la plus grande prudence. C'est pourquoi, le préfet de la Drôme appelle à la vigilance de tous et invite chacun à respecter les consignes suivantes :

- Être bien équipé ;
- Se renseigner sur la météo et la praticabilité de l'itinéraire choisi auprès des professionnels de la montagne;
- Adapter sa sortie à son niveau physique;
- Avoir de quoi boire et se restaurer ;
- Rester dans les sentiers balisés ;
- Savoir renoncer ou faire demi-tour au besoin ;
- Informer ses proches de l'itinéraire envisagé.

Ainsi, le préfet de la Drôme en appelle à la responsabilité et au discernement de chacun et réitère les conseils habituels de prévention. Les activités sportives sont à pratiquer plus que jamais avec prudence, en veillant également au respect de l'environnement.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme